

Visa® Prepaid eReward Virtual Card Cardholder Agreement

Please read this Agreement carefully and retain a copy for your records.

The following terms and conditions apply to your use of the Visa Prepaid eReward Virtual Card.

By using the Virtual Card, you are agreeing to these terms and conditions and fees outlined below. Virtual Cards are issued in connection with award, promotion or loyalty programs, without consideration given or provided by you.

INFORMATION DISCLOSURE SUMMARY (detailed terms and conditions will follow):

Virtual Card Issuer: This Virtual Card is issued by Peoples Trust Company pursuant to licence from Visa International Incorporated.

Virtual Card information and balance: To obtain the expiry date of the Virtual Card, if you have questions regarding the Balance, or to log a complaint, you may call customer service at **1-844-482-3812** or visit www.yourrewardcard.com for free.

Virtual Card restrictions:

- Use is restricted to one Virtual Card per person.
- Use of the Virtual Card in certain countries may be restricted by law.
- The Virtual Card is not returnable.
- The Virtual Card is not refundable.
- You may not use your Virtual Card to commit or facilitate illegal activity.
- Funds cannot be added to the Virtual Card.
- The Virtual Card cannot be used for pay-at-the-pump transactions.
- The Virtual Card is not eligible for protection under any Zero Liability policy (https://www.visa.ca/en_CAapay-with-visa/security.html).**
- You do not have the right to stop the payment of any transaction you conduct with the Virtual Card.
- The Virtual Card may not be cancelled by you unless otherwise directed in this Agreement or by Applicable Law.
- Regular pre-authorized debit (PAD) transactions, where you authorize a company or organization to withdraw funds from the Virtual Card, are not permitted. All PAD transactions will be rejected and Peoples Trust Company will not be liable for any costs incurred by you as a result.
- The Virtual Card is subject to certain limits, as set out below. Peoples Trust Company may change these limits in accordance with Applicable Law and will post notice on www.yourrewardcard.com at least thirty (30) days in advance of the date such change is to come into effect. The change will take effect on the date indicated in the notice. Your continued use of the Virtual Card, after the change to the limits has come into effect, will be taken as your acceptance of that change.

Limits

Maximum Virtual Card Balance	\$1,000.00
Transaction Type Frequency and/or Dollar Limits Virtual Card Purchases	No limit to the number of times per day, \$1,000.00 per transaction, up to \$1,000.00 per day

Please also note: The Virtual Card may be deactivated at any time if fraud, related to the Virtual Card or use of the Virtual Card, is suspected.

Virtual Card expiry and access to funds: The Virtual Card has an expiry date. Funds will expire on the last calendar day of the printed month shown on the Virtual Card. The Program Sponsor has discretion to extend the Virtual Card expiry date for certain Virtual Cards. Prior to the Virtual Card expiry date, the Program Sponsor will communicate with you either that: (1) your Virtual Card and the funds loaded onto your Virtual Card will expire on the Virtual Card expiry date, in which case as of that date, the Virtual Card will be void, the funds on the Virtual Card will no longer be available to you and you will not be entitled to a refund of any Balance remaining on the Virtual Card; or (2) your right to use the funds loaded onto your Virtual Card will not expire on the Virtual Card expiry date, in which case we will transfer any remaining Balance on the Virtual Card to a replacement Virtual Card and email the replacement Virtual Card to you. If you have been told by the Program Sponsor that you will receive a replacement Virtual Card but you do not receive your replacement Virtual Card within sixty (60) days of the Virtual Card expiry date, contact customer service.

Feest: The table below sets out the fees that may be imposed upon the Virtual Card. You acknowledge being advised of the fees and agree to pay all fees charged under this Agreement.

Foreign exchange charge	2.5%
Unused funds expiry	Funds will be removed on last day of month shown on Virtual Card front

† Subject to change. See terms and conditions below for details.

Funds loaded onto the Virtual Card are not insured by the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

Split tender transactions: Some merchants do not allow Virtual Card holders to conduct split transactions where you use the Virtual Card as partial payment for goods and services and pay the remainder of the balance with another form of legal tender. If you wish to conduct a split transaction and it is permitted by the merchant, you must tell the merchant to charge only the exact amount of funds available on the Virtual Card to the Virtual Card. You must then arrange to pay the difference using another payment method. If you fail to inform the merchant that you would like to complete a split transaction, the Virtual Card is likely to be declined.

Personal Information: By being granted the Virtual Card, you consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information by Peoples Trust Company and its service providers as described below. The collection of that information is necessary for the entering into and performance of this Agreement. Therefore, if you do not consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information, you may not accept or use a Virtual Card.

Key Virtual Cardholder Responsibilities under this Agreement:

- You must take all reasonable steps to protect the Virtual Card (and PIN, if applicable) against loss, theft, or unauthorized use. If your Virtual Card is compromised (or PIN), you must call customer service immediately.**
- You must activate the Virtual Card as instructed upon receipt of the Virtual Card.**
- You must ensure that there is a sufficient Balance on the Virtual Card to cover the full amount of transactions made with the Virtual Card.**
- If your information, associated with the Virtual Card, changes, you must notify us of the change(s).**
- If you become aware that your information, associated with the Virtual Card, is incorrect, you must notify us of the correct information.**
- If you find an error in any transaction record, you must communicate the error to the merchant with whom you made the transaction.**
- If you wish to dispute a transaction on your Virtual Card, you must notify us in writing of your dispute within sixty (60) days of the transaction date.**
- You must only use our online resources as set out in ‘Website and Availability’, below.**

DETAILED TERMS AND CONDITIONS:

Definitions:

- ‘Agreement’** means this Visa Prepaid eReward Virtual Card Cardholder Agreement between Peoples Trust Company and the Virtual Card Cardholder and all documents that are expressly referred to herein, which govern your use of the Visa Prepaid eReward Virtual Card.
- ‘Amendment’** refers to any change to a term or condition of this Agreement or to the addition of a new term or condition, including increasing or adding new fees.
- ‘Applicable Law’** means the Trust and Loan Companies Act (Canada), the Personal Information Protection and Electronic Documents Act (Canada), the Act Respecting the Protection of Personal Information in the Private Sector (Québec), the Consumer Protection Act (Québec), the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA), Canada’s Anti-Spam Legislation (CASL), PCI DSS or any other statute, regulation or operating rule of any Governmental Authority or any other regulatory authority that Peoples Trust Company and the Program Sponsor are subject to, or any bylaw, operating rule or regulation of Visa.
- ‘Balance’** means the amount of the funds that are loaded onto the Virtual Card.
- ‘Canada’s Anti-Spam Legislation (CASL)’** means An Act to promote the efficiency and adaptability of the Canadian economy by regulating certain activities that discourage reliance on electronic means of carrying out commercial activities, and to amend the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Act, the Competition Act, the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and the Telecommunications Act (Canada), and its regulations, as may be amended from time to time.
- ‘Virtual Card’** refers to the Visa Prepaid eReward Virtual Card activated, or used by the Virtual Card Cardholder.
- ‘Virtual Cardholder’** means you or any other individual who has received, activated, or used the Virtual Card.
- ‘Foreign exchange charge’** means the foreign exchange service charge of 2.5%.
- ‘Governmental Authority’** means any federal, provincial, territorial, regional, municipal or local governmental authority, quasi-governmental authority (including the Office of the Superintendent of Financial Institutions), government organization, court, commission, board, professional agency, tribunal, organization, or any regulatory, administrative or other agency, or any political or other subdivision, department, or branch of any of the foregoing, in each case to the extent it has jurisdiction over Peoples Trust Company and/ or the Program Sponsor or any person, property, transaction, activity, event or other matter related to this Agreement. The above definition is deemed to include any interim or permanent transferee or successor of a Government Authority’s underlying mandate, function or activity.
- ‘POS’** means point of sale, where you can use the Virtual Card to purchase goods or services from a merchant.
- ‘Program Sponsor’** means the business or organization that has provided the Virtual Card to you as part of such business’ or organization’s loyalty, award or promotion program.
- ‘Transaction Amount’** is the amount that is debited from the Balance in connection with the Virtual Card Cardholder’s use of the Virtual Card to purchase goods or services, which includes the amount of the Balance to be transferred, the Virtual Card service charges and the taxes imposed to complete the transaction.
- ‘Visa’** means Visa International Incorporated, and its successors and assigns.
- ‘Visa Conversion Rate’** means the rate that we pay to Visa to convert foreign currency to Canadian currency plus the Foreign exchange charge.
- ‘we’, ‘us’, and ‘our’** mean Peoples Trust Company, and our successors, subsidiaries, affiliates or assignees.
- ‘Website’** means www.yourrewardcard.com.
- ‘you’, ‘your’, and ‘yours’** each mean the Virtual Card Cardholder.

Acceptance: This Agreement constitutes a binding agreement between you and us with respect to the terms of use of the Virtual Card.

The Visa Prepaid Virtual Card: The Virtual Card is a Visa Prepaid Virtual Card that can be used anywhere that Visa is accepted, including mail order, online and telephone, subject to the terms of this Agreement.

Activating the Virtual Card: The Virtual Card cannot be used for any purpose until it has been activated.

Ownership and Use of the Virtual Card: The Virtual Card can be used to pay the full amount of the purchase and applicable taxes, so long as the Balance remaining on the Virtual Card is sufficient. The Virtual Card is, and will remain, our property. The Virtual Card is not a credit Virtual Card, charge Virtual Card, or debit Virtual Card and its usage will not enhance nor improve your credit rating. No interest dividends or other earnings or returns will be paid on the Virtual Card. Neither the Virtual Card nor the Balance is a deposit account.

You have no right to write cheques on, or demand repayment of, the outstanding Balance on the Virtual Card, but are strictly limited to the right to use the Virtual Card, in accordance with this Agreement, as payment for goods and services from merchants who accept Visa.

When you use the Virtual Card to make a purchase, the amount of the purchase, plus any applicable fees and taxes, will be deducted from the available Balance associated with the Virtual Card. If you use the Virtual Card for Virtual Card-not-present transactions (such as online, mail or telephone purchases), the legal effect is the same as if you used the physical Card Card.

You will be solely and completely responsible for the possession, use and control of the Virtual Card. The Virtual Card is provided to you, the Virtual Cardholder, only. You may not sell or assign the Virtual Card to a third party. If you authorize another person to use the Virtual Card you agree, to the extent permitted by law, that you will be liable for all transactions arising from use of the Virtual Card by such person.

You do not have the right to stop the payment of any transaction you conduct with the Virtual Card. We are not

liable to you for declining authorization for any particular transaction, regardless of our reason. We may, in our sole discretion, cancel or suspend any features or services of the Virtual Card at any time, with or without cause, with thirty (30) days’ notice to you or as otherwise required by Applicable Law.

Some merchants (including, but not limited to, fuel stations, restaurants, hotels, cruise lines, or car rental companies) may pre-authorize the Transaction Amount for the purchase amount plus up to 20% (or more) above the purchase amount to ensure there are sufficient funds available on the Virtual Card to cover any tips or incidental expenses. In such cases, your transaction will be declined if the Virtual Card Balance will not cover the Transaction Amount plus the additional amount.

A pre-authorization will place a ‘hold’ on an amount of your available Virtual Card funds until the merchant sends us the final payment amount of your purchase. Once the final payment amount is received, the pre-authorization amount on hold in excess of that final payment amount will be released. The time it takes for a pre-authorization hold to be removed may vary depending on the type of merchant.

A hold is typically removed within fourteen (14) days for most standard merchants, and within forty-five (45) days for hotels, cruise lines and car rental agencies. During the hold period, you will not have access to the pre-authorized amount.

Information About Balance: It is your responsibility to ensure that there is a sufficient Balance on the Virtual Card to cover transactions plus any pre-authorized amounts. To obtain the current Balance amount, or the transaction history, you may call customer service toll-free at **1-844-482-3812** or visit the Website. The Virtual Card Balance will reflect all transactions that have been posted to our system. You are not allowed to exceed the Balance available on your Virtual Card for any transaction.

If you attempt to use the Virtual Card when there is insufficient Balance available to cover the full Transaction Amount, the transaction in most instances will be declined. However, if due to a systems malfunction or for any reason whatsoever, a transaction occurs despite insufficient Balance on the Virtual Card, creating a negative amount, you agree to reimburse us, upon request, for the amount of the Transaction Amount in excess of the Balance.

Transactions Made in Foreign Currencies: We convert transactions, made in a foreign currency, to Canadian dollars using the Visa Conversion Rate in effect on the day the transaction is posted to the Virtual Card. The Visa Conversion Rate in effect on the posting date may differ from the rate in effect on the date of the transaction. However, if a foreign currency transaction is refunded to the Virtual Card, the Visa Conversion Rate used to convert your refund to Canadian dollars for the Virtual Card is the rate that we pay to Visa minus the Foreign exchange charge. Additionally, the rate that we pay to Visa may not be the same as the rate that existed on the date the transaction was refunded. For these reasons, the amount that is credited to the Virtual Card for a refund of a foreign currency transaction will, in most cases, be less than the amount that was originally charged to the Virtual Card for that transaction.

Protection Against Loss, theft, or Unauthorized Use: If the Virtual Card is compromised, you will be asked to provide us with the name on the Virtual Card and the Virtual Card number, and to answer an identifying question drawn from your personal information.

We will refund any remaining Balance after we have processed all transactions completed before we had an opportunity to act on your information. We will have a customer service representative or automated voice response service available seven (7) days a week, twenty-four (24) hours a day that will allow immediate cancellation of the Virtual Card upon your request. We recommend that you write down the Virtual Card number and the customer service number in case the Virtual Card is lost or stolen. A replacement Virtual Card with any remaining Balance (less our fees as stated in the table marked ‘fees’) will be issued within seven (7) days after you report the Virtual Card lost or stolen to ensure that all transactions have been processed properly.

You agree, to the extent permitted by Applicable Law, to cooperate with us in our attempts to recover from unauthorized users and to assist in their prosecution.

Notification and Changes to Terms: Subject to the limitations of Applicable Law, we may from time to time amend any term or condition of this Agreement or add a new term or condition, including increasing or adding new fees. As required by Applicable Law, notice of any Amendments will be posted on the Website at least sixty (60) days in advance of the effective date of the Amendment, unless otherwise required by Applicable Law. The change will take effect on the date indicated in the notice. **You are responsible for (i) informing us of any change in your mailing or email address, by contacting customer service at 1-844-482-3812 and (ii) for checking the Website for such notifications.** Notice will be deemed to be received by you five (5) days after mailing, or the next business day after electronic mail.

You may notify us by delivering notice to the Program Sponsor or sending notice to us at the Website (other than notification of a compromised Virtual Card, which may only be done by telephone as set out above). Notice will be deemed to be received on the date of delivery of notice to us or the Program Sponsor, as applicable, and the next business day after electronic mail.

Personal Information Consent: By activating this Virtual Card, you consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information by us and our service providers for purposes relating to your use of a Virtual Card (if issued to you) and as otherwise described below. The collection of that information is necessary for the entering into and performance of this Agreement. Therefore, if you do not consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information, you may not use the Virtual Card. As explained below, you may withdraw your consent at any time by cancelling your Virtual Card and all related services from us. The restrictions and requirements described herein do not apply to information that is aggregated or otherwise de-personalized and does not identify you.

Safeguarding Your Personal Information: We protect personal information in our possession or control from loss, theft, alteration and misuse. The safeguards employed by us to protect your personal information depend on the sensitivity, amount, distribution, format and storage of the personal information. Although technologies can make it easier for fraud to occur, we employ around the clock monitoring systems and controls to detect and prevent fraudulent activity. We also build fraud prevention measures into our due diligence processes and regularly update our fraud detection/prevention methods. While we take precautions to protect your personal information from loss, theft, alteration, or misuse, no system or security measure is completely secure. Any transmission of your personal data is at your own risk and we expect that you will use appropriate measures to protect your personal information as well.

Collecting your Personal Information: We and our service providers will collect information about you (e.g. your name, address, telephone number and date of birth) when the Virtual Card is issued to you, we and our service providers will collect information about you and your use of the Virtual Card and related services, including information about your Virtual Card transactions (e.g. the date, amount and place of each transaction) (all collectively “Virtual Cardholder Information”). We and our service providers will collect your Virtual Cardholder Information directly from you and from other sources, including the Program Sponsor and third party providers of identity verification, demographic and fraud prevention services.

Using Your Personal Information: We and our service providers will use, disclose and retain your Virtual Cardholder Information when a Virtual Card is issued to you, to provide you with services relating to your Virtual Card (including to administer your Virtual Card and to process your Virtual Card transactions), to protect against fraud and for legal compliance purposes, to perform and enforce this Agreement, to protect and enforce our legal rights and for other purposes required or permitted by Applicable Law. We will disclose your Virtual Cardholder Information to our service providers to assist us to provide services to you and to provide related services to us.

We maintain physical, electronic and procedural security measures that comply with Canadian regulations to safeguard Virtual Cardholder Information.

We and our service providers may use and store your Virtual Cardholder Information at facilities in various countries (including Canada and the United States of America). The personal information protection laws of those countries might be different from the laws of the jurisdiction in which you are located, and might permit courts, government, law enforcement and regulatory agencies and security authorities to access your Virtual Cardholder

Information without notice. The laws on data protection in other jurisdictions, to which we may transfer your information, may differ from those in your jurisdiction and any personal information transferred to another jurisdiction will be subject to law enforcement and national security authorities in that jurisdiction. Subject to these laws, we will use reasonable measures to maintain protections of your personal information that are equivalent to those that apply in your jurisdiction. You hereby give your consent to such cross-border transfers (including to the United States) of such personal information to third parties for the purpose set out above.

We will use and rely on your Virtual Card Cardholder Information to issue and administer your Virtual Card and provide related services. We and our service providers will rely on you to ensure that your Virtual Card Cardholder Information is accurate, complete and up to date. **You will promptly inform us (by contacting Customer Service at 1-844-482-3812 of any changes to your Virtual Card Cardholder Information or if you discover any errors in your Virtual Card Cardholder Information.** You may communicate with us through our customer service number (or the Website) with regards to requests to access information related to you that we have obtained. If such information is obtained from providers of identity verification data and demographic information, we will inform you of your right of access and rectification in relation to the file held by the personal information agent and will indicate to you the manner in which and the place where you may have access to the reports or recommendations and cause them to be rectified, where necessary.

We and our service providers may use your Virtual Card Cardholder Information (including your telephone and mobile phone numbers and your email addresses) to contact you, including by regular and electronic mail, telephone call (including by pre-recorded or artificial voice messages and automatic telephone dialling systems) and instant messaging, regarding your Virtual Card and related matters, regardless of whether you incur any long distance or usage charges as a result.

We and our service providers may monitor and record their communications and correspondence with you (including emails, online chats and telephone calls) for quality assurance, staff training and legal compliance purposes. With your consent, Peoples Trust and its service providers may share this information for audit related purposes to ensure you are receiving the best possible customer service.

Other Uses of Your Personal Information: In addition to the foregoing, if you consent to a Program Sponsor or other third party collecting and using your personal information (including Virtual Card Cardholder Information) for their own purposes (not as our service provider), including to send marketing and promotional messages to you, then we will not have any control over, and will not be responsible or liable for, the collection, use, disclosure and retention of your personal information by the Program Sponsor or third party, the marketing or promotional messages that they send to you, or any other wrongful act or omission by the Program Sponsor or third party.

Your Right to Access Your Personal Information: You may obtain access to the Virtual Card Cardholder Information we hold about you at any time and review its content and accuracy, and have it amended as appropriate; however, access may be restricted as permitted or required by law. To request access to such information, to ask questions about our privacy policies or to withdraw your consent to the collection, use and disclosure of your Virtual Card Cardholder Information and to cancel your Virtual Card and all related services from us, contact Customer Service (at **1-844-482-3812**). If you withdraw your consent, we will continue to collect, use, disclose and retain your Virtual Cardholder Information for as long as may be reasonably required to perform services relating to the cancellation of your Virtual Card, to protect against fraud and for legal compliance purposes, to perform and enforce this Agreement, to protect and enforce our legal rights and for other purposes required or permitted by Applicable Law.

Peoples Trust Company’s Privacy Policies: Our general personal information practices are described in our privacy policy, as amended from time to time, available online at <http://www.peoplestrust.com/en/legal/privacy-security/privacy/>.

Disputes: If you believe a transaction on your Virtual Card is incorrect, you must notify us in writing of your dispute within sixty (60) days of the transaction date. Following your notification, a form will need to be completed and emailed to the customer service team within ninety (90) days of the transaction date. You can obtain a dispute form by calling **1-844-482-3812** and following the prompts for lost or stolen Virtual Cards. Please note that this form must be received within ninety (90) days of the date of the disputed transaction or you will have been deemed to have accepted such transaction.

If you identify an error in any transaction record, you must address such error with the applicable merchant. If there is any dispute in regard to purchases you make using the Virtual Card, you agree to settle such disputes with the merchant from whom the purchase was made. Please ask the merchant for any return policy that may apply to purchases made with the Virtual Card. We are not responsible for any problems you may have with any goods or services that you purchase with your Virtual Card, whether with regard to quality, safety, legality, or any other aspect of your purchase. If you are entitled to a refund for any reason for goods or services obtained with the Virtual Card, you agree to accept credits to the Balance on your Virtual Card in place of cash.

Arbitration: Subject to all other terms of this Agreement, and to the extent not prohibited by Applicable Law, you agree that any claim of any kind against us, the Program Sponsor or Visa arising from or related to this Agreement or the use of the Virtual Card (i) shall be resolved by final and binding arbitration before a single arbitrator at Vancouver, British Columbia and (ii) shall not be brought through class or individual litigation proceedings. If such a claim is advanced by class proceeding by any other person on your behalf, you will opt out of, or not opt into, such proceedings as circumstances dictate.

Complaints: If you have a complaint or inquiry about any aspect of your Virtual Card, you may first attempt to resolve the complaint or inquiry by calling our toll-free customer service number at **1-844-482-3812**. If customer service is unable to resolve the complaint or inquiry to your satisfaction, you may call us at **1-855-694-6214** or submit your complaint or inquiry through the form found on the Website (<http://www.peoplestrust.com/en/about-us/contact/>). We will do our best to resolve your complaint or inquiry. If for some reason we are unable to resolve the issue to your satisfaction, you may refer your inquiry or complaint to the Ombudsman for Banking Services and Investments at **1-888-451-4519** for resolution. If you have a concern regarding a potential violation of a consumer protection law, a public commitment, or an industry code of conduct, the concern may be communicated at any time to the Financial Consumer Agency of Canada, either in person, by letter, by telephone, or through its website at: Financial Consumer Agency of Canada 427 Laurier Avenue West, 6th Floor Ottawa, ON, K1R 1B9 Telephone: **1-866-461-3222** www.fcac-adc.gc.ca

Our complaints policy can be found online at: <http://www.peoplestrust.com/en/about-us/resolving-your-concerns/>.

Cancellation: You may at any time terminate this Agreement by calling **1-844-482-3812**.

We may terminate this Agreement at any time, with or without cause. Upon Agreement cancellation, your Virtual Card will be de-activated. Once the Virtual Card is cancelled, a cheque for any remaining Balance, less any outstanding fees and preauthorized amounts, (and, in the case you cancelled the Agreement,) will be mailed to you within twenty (20) business days from the cancellation date. **Despite any termination of this Agreement, you must fulfil your obligations under this Agreement.**

Alternatively, you may surrender the Virtual Card to the Program Sponsor and the Program Sponsor will reimburse you in cash any remaining Balance on your Virtual Card less any outstanding fees.

We may terminate this Agreement at any time, at which time your Card will be de-activated, provided that if you are not in default of your obligations under this Agreement, we will notify you in writing at least sixty (60) days before the date of termination. We or the Program Sponsor will reimburse

you any remaining Balance on the Virtual Card less outstanding fees. **Despite any termination of this Agreement, you must fulfil all of your obligations under this Agreement.**

No Warranty of Availability or Uninterrupted Use: FROM TIME TO TIME VIRTUAL CARD SERVICES MAY BE INOPERATIVE, AND WHEN THIS HAPPENS, YOU MAY BE UNABLE TO USE YOUR VIRTUAL CARD OR OBTAIN INFORMATION ABOUT THE BALANCE ON YOUR VIRTUAL CARD. PLEASE NOTIFY US IF YOU HAVE ANY PROBLEMS USING YOUR VIRTUAL CARD. YOU AGREE THAT WE ARE NOT RESPONSIBLE FOR ANY INTERRUPTION OF SERVICE.

Third Party Claims: In the event we reimburse you for a refund claim you have made, or if we otherwise provide you with a credit or payment with respect to any problem arising out of any transaction made with the Virtual Card, you are automatically deemed to assign and transfer to us any rights and claims (excluding tort claims) that you have, had or may have against any third party for an amount equal to the amount we have paid to you or credited to your Virtual Card. You agree that you will not pursue any claim against or reimbursement from such third party for the amount that we paid or credited to your Virtual Card, and that you will cooperate with us if we decide to pursue the third party for the amount paid or credited to you. If we do not exercise our rights under this section, we do not give up our rights to exercise them in the future.

Disclaimer of Warranties: EXCEPT AS EXPRESSLY OTHERWISE PROVIDED IN THIS AGREEMENT AND EXCEPT FOR ANY APPLICABLE WARRANTIES SET OUT IN THE CONSUMER PROTECTION ACT (QUÉBEC), WE MAKE NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES OF ANY KIND TO YOU, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED, REGARDING ANY SUBJECT MATTER OF THIS AGREEMENT, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR THOSE ARISING BY STATUTE OR OTHERWISE IN LAW OR FROM A COURSE OF DEALING OR USAGE OF TRADE.

Limitation of Liability: EXCEPT IN QUÉBEC, OR AS EXPRESSLY REQUIRED BY THIS AGREEMENT OR APPLICABLE LAW, WE WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR PERFORMING OR FAILING TO PERFORM ANY OBLIGATION UNDER THIS AGREEMENT UNLESS WE HAVE ACTED IN BAD FAITH. WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, WE WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR DELAYS OR MISTAKES RESULTING FROM ANY CIRCUMSTANCES BEYOND OUR CONTROL, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ACTS OF GOVERNMENTAL AUTHORITIES, NATIONAL EMERGENCIES, INSURRECTION, WAR, RIOTS, FAILURE OF MERCHANTS TO PERFORM OR PROVIDE SERVICES, FAILURE OF COMMUNICATION SYSTEMS, OR FAILURES OF OR DIFFICULTIES WITH OUR EQUIPMENT OR SYSTEMS. ALSO WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, WE WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ANY DELAY, FAILURE OR MALFUNCTION ATTRIBUTABLE TO YOUR EQUIPMENT, ANY INTERNET SERVICE, ANY PAYMENT SYSTEM OR ANY CUSTOMER SERVICE FUNCTION. IN THE EVENT THAT WE ARE HELD LIABLE TO YOU, YOU WILL ONLY BE ENTITLED TO RECOVER YOUR ACTUAL AND DIRECT DAMAGES. IN NO EVENT WILL YOU BE ENTITLED TO RECOVER ANY INDIRECT, CONSEQUENTIAL, EXEMPLARY OR SPECIAL DAMAGES (WHETHER IN CONTRACT, TORT, OR OTHERWISE), EVEN IF YOU HAVE ADVISED US OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

Website and Availability: Although considerable effort is made to ensure that our Website and other operational and communications channels available around the clock, we do not warrant these channels to be available and error free at all times. You agree that we will not be responsible for temporary interruptions in service due to maintenance, website changes, or failures, nor will we be liable for extended interruptions due to failures beyond our control, including but not limited to the failure of interconnecting and operating systems, computer viruses, forces of nature, labour disputes and armed conflicts. We will not bear any liability, whatsoever, for any damage or interruptions caused by any computer viruses that may affect your computer or other equipment. You agree to act responsibly with regard to the Website and its use. **You will not violate any laws, interfere or disrupt computer networks, impersonate another person or entity, violate the rights of any third party, stalk, threaten or harass anyone, gain any unauthorized entry, or interfere with the Website’s systems and integrity.**

Assignment: At our sole discretion, we may assign our rights and responsibilities under this Agreement at any time and without notice to you. If we do make such an assignment, then this Agreement will remain binding on you and your respective executors, administrators, successors, representatives and permitted assigns.

Entire Agreement: This Agreement sets forth the entire understanding and Agreement between you and us, whether written or oral, with respect to the subject matter hereof and supersedes any prior or contemporaneous understandings or Agreements with respect to such subject matter.

Governing Law: The parties agree that any claim or action brought pursuant to this Agreement will be brought in the exclusive jurisdiction of the courts of British Columbia and this Agreement will be construed in accordance with and governed by the laws of the Province of British Columbia and the laws of Canada applicable therein.

FOR RESIDENTS OF QUÉBEC ONLY: The parties attorn to the jurisdiction of Québec and this Agreement will be construed in accordance with and governed by the laws of the province of Québec and the laws of Canada applicable therein.

Section Headings: Section headings in this Agreement are for convenience of reference only, and will not govern the interpretation of any provision of this Agreement.

Severability: If any of the terms of this Agreement are invalid, changed by Applicable Law or declared invalid by order of court or regulatory authority, the remaining terms of this Agreement will not be affected, and this Agreement will be interpreted as if the invalid terms had not been included in this Agreement.

Contact Information: If you have questions regarding the Virtual Card, or need to report a lost or stolen Virtual Card, you may call customer service at **1-844-482-3812** or write to: REWARDS VIRTUAL CARD, PO BOX 32058, Cambie RPO, Richmond, BC, V6X 3R9

©Visa Int./Peoples Trust Company, Licensed User.

Updated: 02/JUN/2020

C1949_807_070820

Contrat de titulaire de carte de récompenses prépayée Visa® virtuelle

Veuillez lire le présent Contrat attentivement et en conserver un exemplaire pour référence.

Les conditions générales suivantes s’appliquent à votre utilisation de la Carte virtuelle de récompenses prépayée Visa.

En utilisant la Carte virtuelle, vous consentez à ces conditions générales ainsi qu’aux frais décrits ci-dessous. Les Cartes virtuelles sont émises en relation avec les programmes d’attribution, de promotion ou de fidélisation, sans tenir compte de votre décision.

RÉSUMÉ DE LA DIVULGATION DES INFORMATIONS (les conditions générales détaillées suivront) :

Émetteur de la Carte virtuelle : Cette Carte virtuelle est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples en vertu de l’accord de licence de Visa International Incorporated.

Informations relatives à la Carte virtuelle et au solde : pour obtenir la date d’expiration de la Carte virtuelle, si vous avez des questions à propos du solde ou si vous souhaitez formuler une plainte, vous pouvez téléphoner au service à la clientèle au numéro sans frais **1 844 482-3812** ou consulter le www.yourrewardcard.com.

Restrictions relatives aux Cartes virtuelles :

- L’utilisation est limitée à une Carte virtuelle par personne.
- L’utilisation de la Carte virtuelle dans certains pays peut être restreinte par la loi.
- La Carte virtuelle ne peut être retournée.
- La Carte virtuelle n’est pas remboursable.
- Vous ne pouvez pas utiliser votre Carte virtuelle pour effectuer ou faciliter une activité illégale.
- Des fonds ne peuvent pas être ajoutés à la Carte virtuelle.

- La Carte virtuelle ne peut pas être utilisée pour les paiements à la pompe.
- La **Carte virtuelle n'est pas admissible à une protection en vertu de toute politique relative à la responsabilité zéro** (**https://www.visa.ca/en_CApay-with-visa/security.html**).
- Vous ne pouvez pas faire opposition à une transaction réglée par le biais de la Carte virtuelle.
- Vous ne pouvez pas annuler la Carte virtuelle, sauf indication contraire dans le présent Contrat ou par la Loi applicable.
- Les transactions de prélèvement automatique (Pre-Authorized Debit, PAD), grâce auxquelles vous autorisez une entreprise ou une organisation à prélever des fonds sur la Carte virtuelle, ne sont pas autorisées. Toutes les transactions de PAD seront refusées et la Compagnie de Fiducie Peoples ne sera pas tenue responsable des frais éventuellement engagés par vous à la suite d'un pareil refus.
- La Carte virtuelle est assujettie à certaines limites, lesquelles sont décrites ci-dessous. La Compagnie de Fiducie Peoples peut changer ces limites conformément à la Loi applicable et publiera un avis sur **www.yourrewardcard.com** au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur d'un pareil changement. La modification entrera en vigueur à la date indiquée dans l'avis. Si vous continuez d'utiliser la Carte virtuelle après l'entrée en vigueur du changement des limites, nous considérerons que vous avez accepté ce changement.

Solde maximum de la Carte virtuelle	\$1,000.00
Fréquence du type de transaction ou limites en dollars des achats par Carte virtuelle	Aucune limite au nombre d'utilisations quotidiennes, 1 000,00 \$ par transaction et jusqu'à 1 000,00 \$ par jour

À noter également : la Carte virtuelle peut être désactivée à tout moment en cas de fraude soupçonnée concernant la Carte virtuelle ou son utilisation.

Expiration de la Carte virtuelle et accès aux fonds : La Carte virtuelle comporte une date d'expiration. Les fonds expirent le dernier jour du mois indiqué sur le devant de la Carte virtuelle. Le Commanditaire du programme à la discrétion de prolonger la date d'expiration de certaines Cartes virtuelles. Avant la date d'expiration de la Carte virtuelle, le Commanditaire du programme communiquera avec vous les renseignements suivants : (1) votre Carte virtuelle et les fonds chargés sur votre Carte expireront à la date d'expiration de la Carte virtuelle, auquel cas à ladite date, la Carte virtuelle sera annulée, les fonds sur la Carte virtuelle ne seront plus à votre disposition et vous n'aurez plus droit à un remboursement de tout Solde restant sur la Carte virtuelle; ou (2) votre droit d'utiliser les fonds chargés sur votre Carte virtuelle n'expirera pas à la date d'expiration de la Carte virtuelle, auquel cas nous transférerons tout Solde restant sur la Carte virtuelle à une Carte virtuelle de remplacement et vous enverrons la Carte virtuelle de remplacement par la poste. Si le Commanditaire du programme vous a dit que vous recevrez une Carte virtuelle de remplacement, mais que vous ne la recevez pas dans les soixante (60) jours suivant la date d'expiration de la Carte virtuelle, communiquez avec le service à la clientèle.

Frais : le tableau suivant présente les frais pouvant être facturés relativement à la Carte virtuelle. Vous reconnaissez avoir été informé desdits frais et consentez à régler tous les frais facturés aux termes de ce Contrat.

Frais pour conversion de devise étrangère	2,5 %
Expiration des fonds inutilisés	Les fonds seront retirés le dernier jour du mois indiqué sur le devant de la Carte virtuelle

† Sous réserve de modification. Consultez les conditions générales ci-dessous pour en savoir plus.

Les fonds portés sur la Carte virtuelle ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Transactions effectuées par deux moyens de paiement : Certains commerçants ne permettent pas aux Titulaires de Carte virtuelle d'effectuer des transactions divisées, où vous utiliseriez votre Carte virtuelle pour effectuer un paiement partiel d'un bien ou d'un service pour ensuite payer le reste du solde en utilisant une autre méthode de paiement. Si vous souhaitez effectuer une transaction divisée et que le commerçant l'autorise, vous devez dire au commerçant de facturer uniquement le montant exact des fonds disponibles sur la Carte virtuelle. Vous devez ensuite payer le reste en utilisant une autre méthode de paiement. Si vous n'informez pas le commerçant que vous souhaitez régler la transaction par deux moyens de paiement avant de glisser la Carte virtuelle, cette dernière pourrait être refusée.

Renseignements personnels : en recevant la Carte virtuelle, vous consentez à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation de vos renseignements personnels par la Compagnie de Fiducie Peoples et ses fournisseurs de services, comme décrit ci-dessous. La collecte de ces renseignements est nécessaire à la condusion et à l'exécution du présent Contrat. Par conséquent, si vous ne consentez pas à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation de vos renseignements personnels, vous ne pouvez pas accepter ou utiliser une Carte virtuelle.

Principales responsabilités du titulaire de Carte virtuelle aux termes de ce Contrat : Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la Carte virtuelle (et le NIP, le cas échéant) contre la perte, le vol ou une utilisation non autorisée. Si votre Carte virtuelle (ou le NIP) est compromise, vous devez téléphoner immédiatement au service à la clientèle. Vous devez activer la Carte virtuelle conformément aux directives dès sa réception. Vous devez vous assurer que la Carte virtuelle contient un solde suffisant pour couvrir le montant total des transactions effectuées avec celle-ci. Si vos renseignements associés à la Carte virtuelle changent, vous devez nous en informer. Si vous savez que vos renseignements associés à la Carte virtuelle sont incorrects, vous devez nous en informer. Si vous constatez une erreur sur un relevé de transaction, vous devez la signaler au commerçant auprès duquel vous avez effectué la transaction. Si vous désirez contester une transaction portée à votre Carte virtuelle, vous devez nous en informer par écrit dans les soixante (60) jours suivant la date de la transaction. Nos ressources en ligne doivent être utilisées uniquement conformément à la section « Site Web et disponibilité » ci-dessous.

CONDITIONS GÉNÉRALES DÉTAILLÉES :

Définitions :

- « **Contrat** » désigne le présent Contrat du titulaire de Carte de récompenses prépayée Visa virtuelle conlu entre la Compagnie de Fiducie Peoples et le titulaire de la Carte virtuelle ainsi que tous les documents auxquels on fait expressément référence dans les présentes, lesquels régissent votre utilisation de la Carte

de récompenses prépayée Visa virtuelle.

- « **Modification** » désigne tout changement à une condition du présent Contrat ou l'ajout d'une nouvelle condition, y compris la hausse ou l'ajout de nouveaux frais.
- « **Loi applicable** » désigne la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), la Loi sur la protection des renseignements personnels et des données électroniques (Canada), la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Québec), la Loi sur la protection du consommateur (Québec), la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et le financement des activités terroristes (LRPCFAC), la Loi canadienne antipourriel (LCAP), la norme PCI DSS ou tout autre statut, réglementation ou règle de fonctionnement de toute autorité gouvernementale ou autre autorité réglementaire auxquels la Compagnie de Fiducie Peoples et le Commanditaire du programme sont assujettis, ainsi que tout règlement, toute règle de fonctionnement ou réglementation de Visa.
- « **Solde** » désigne le montant des fonds crédités sur la Carte virtuelle.
- « **La Loi canadienne antipourriel (LCAP)** » désigne une loi pour promouvoir l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne par la réglementation de certaines activités qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et de modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications (Canada), et ses règlements, qui pourraient être modifiés de temps à autre.
- « **Carte virtuelle** » désigne la Carte virtuelle de récompenses prépayée Visa activée ou utilisée par le Titulaire de Carte virtuelle.
- « **Titulaire de Carte virtuelle** » désigne toute personne ayant reçu, activé ou utilisé la Carte virtuelle.
- « **Frais pour conversion de devise étrangère** » désigne les frais de service de 2,5 % pour la conversion de devise étrangère.
- « **Autorité gouvernementale** » désigne toute autorité fédérale, provinciale, territoriale, régionale, municipale ou locale, autorité quasi gouvernementale (y compris le Bureau du Surintendant des institutions financières), organisation gouvernementale, commission, conseil, agence professionnelle, tribunal, organisation, ou toute agence de réglementation, administrative ou autre, ou l'ensemble des sous-secteurs, politique ou autre, départements ou succursales de tout ce qui précède, dans la mesure que dans chaque cas il ait compétence sur la Compagnie de Fiducie Peoples ou le Commanditaire du programme ou tout événement, toute personne, propriété, transaction, activité, ou autre affaire associée à ce Contrat. La définition ci-dessus est présumée inclure tout cessionnaire ou successeur permanent ou par intérim du mandat, de la fonction ou de l'activité d'une Autorité gouvernementale.
- « **PDV** » désigne tout point de vente où vous pouvez utiliser votre Carte virtuelle pour acheter des biens ou des services d'un marchand.
- « **Commanditaire du programme** » désigne l'entreprise ou l'organisation qui vous a fourni la Carte virtuelle dans le cadre du programme de fidélisation, d'attribution ou de promotion de cette entreprise ou organisation.
- « **Montant de la transaction** » désigne le montant qui est débité du solde relativement à l'utilisation de la Carte virtuelle par le Titulaire de Carte virtuelle pour acheter des biens ou services, y compris le montant du Solde à transférer, les frais de service de la Carte virtuelle et les taxes imposées pour finaliser la transaction.
- « **Visa** » désigne Visa International Incorporated, ainsi que ses successeurs et ayants droit.
- « **Taux de conversion de Visa** » désigne le taux que nous payons à Visa pour convertir une devise étrangère en dollars canadiens, plus les Frais pour conversion de devise étrangère.
- « **Nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Compagnie de Fiducie Peoples ainsi que ses successeurs, filiales, sociétés affiliées ou cessionnaires.
- « **Site Web** » désigne www.yourrewardcard.com
- « **Vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent le Titulaire de la Carte virtuelle.

Acceptation : le présent Contrat constitue un accord contraignant entre vous et nous en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la Carte virtuelle.

La Carte Visa prépayée virtuelle : la Carte virtuelle est une Carte prépayée Visa virtuelle qui peut être utilisée partout où Visa est acceptée, y compris pour les achats par correspondance, en ligne et par téléphone, conformément aux conditions du présent Contrat.

Activation de la carte virtuelle : la **Carte virtuelle ne peut être utilisée à aucune fin tant qu'elle n'a pas été activée.**

Propriété et utilisation de la Carte virtuelle : vous pouvez utiliser votre Carte virtuelle pour régler le montant total de l'achat et les taxes applicables, pourvu que le Solde de votre Carte virtuelle soit suffisant. La Carte virtuelle est, et restera, notre propriété. La Carte virtuelle n'est ni une carte de crédit virtuelle, ni une carte de paiement virtuelle, ni une carte de débit virtuelle, et son utilisation ne saurait rehausser ou améliorer votre cote de solvabilité. La Carte virtuelle ne donne droit à aucun intérêt, dividende ou autre revenu. Ni la Carte virtuelle ni le Solde ne représentent un compte de dépôt.

Vous n'avez pas le droit d'établir de chèque sur le Solde ni de demander le remboursement du solde non utilisé de la Carte virtuelle, et vous ne pouvez utiliser la Carte virtuelle que dans la stricte limite stipulée dans le présent Contrat pour régler des achats de biens et de services auprès de commerçants qui acceptent Visa.

Lorsque vous utilisez la Carte virtuelle pour effectuer un achat, le montant de votre achat, plus l'ensemble des frais et des taxes applicables, sera déduit du Solde disponible associé à votre Carte virtuelle. Si vous utilisez la Carte virtuelle pour des transactions en l'absence de Carte virtuelle (par exemple, pour des achats en ligne, par correspondance ou par téléphone), la portée juridique est la même que si vous aviez utilisé la Carte physique. Vous assumez l'entière et l'unique responsabilité de la possession, de l'utilisation et du contrôle de la Carte virtuelle. La Carte virtuelle est émise à vous, le Titulaire de Carte virtuelle, seulement. Il ne vous est pas permis de vendre ni de céder la Carte virtuelle à une tierce partie. Si vous autorisez une autre personne à utiliser la Carte virtuelle, vous acceptez, dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de toutes les transactions résultant de l'usage de la Carte virtuelle par ladite personne.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une transaction réglée par le biais de la Carte virtuelle. Nous ne sommes pas responsables envers vous en cas de rejet d'une transaction spécifique, quelle qu'en soit la raison. Nous pouvons, à notre seule discrétion, annuler ou suspendre toute fonctionnalité ou tout service lié à la Carte virtuelle, à tout moment, avec ou sans motif, à condition de vous envoyer un préavis de trente (30) jours ou dans la mesure où la Loi applicable l'exige.

Certains marchands (y compris, mais sans s'y limiter, les stations d'essence, restaurants, hôtels, croisiéristes ou sociétés de location de voiture) pourraient préautoriser le Montant de la transaction pour le montant de l'achat et jusqu'à 20 % (ou plus) au-dessus du montant de l'achat pour s'assurer que la Carte virtuelle dispose de fonds suffisants pour couvrir les pourboires ou les dépenses accessoires. Dans ces cas, votre transaction sera refusée si le Solde de la Carte virtuelle ne couvre pas le Montant de la transaction plus le montant supplémentaire. Un montant des fonds disponibles sur votre Carte virtuelle sera « retenu » lors d'une préautorisation, jusqu'à ce que le marchand nous envoie le montant du paiement final de votre achat. Une fois que le montant du paiement final est reçu, le montant de la préautorisation retenu qui dépasse le montant du paiement final sera annulé. Le temps requis pour l'annulation d'une préautorisation retenue pourrait varier selon le type de marchand.

Le montant retenu est typiquement annulé dans un délai de quatorze (14) jours pour la majorité des marchands courants, et dans un délai de quarante-cinq (45) jours pour les hôtels, les croisiéristes et les sociétés de location de voiture. Vous n'aurez pas accès au montant préautorisé durant la période de retenue.

Renseignements sur le Solde : Vous devez vous assurer que le Solde de votre Carte virtuelle soit suffisant pour couvrir les transactions ainsi que tout montant préautorisé. Pour connaître le Solde courant ou l'histoire de vos transactions, téléphonez au service à la clientèle au numéro sans frais **1 844 482-3812** ou consultez le site Web. Le Solde de la Carte virtuelle reflètera toutes les transactions facturées dans notre système. Vous n'avez pas le droit de dépasser le Solde disponible sur votre Carte

virtuelle pour quelque transaction que ce soit.

Si vous tentez d'utiliser la Carte virtuelle alors que le Solde disponible est insuffisant pour couvrir le Montant total de la transaction, la transaction sera rejetée dans la plupart des cas. Cependant, si en raison du dysfonctionnement d'un système ou d'un autre motif, quel qu'il soit, une transaction est effectuée en dépit du Solde insuffisant de la Carte virtuelle entraînant un solde déficitaire, vous consentez à nous rembourser le Montant de la transaction dépassant le Solde, à notre demande.

Transactions effectuées en devises étrangères : nous convertirions les transactions effectuées en devises étrangères en dollars canadiens au taux de conversion de Visa en vigueur le jour où la transaction est facturée sur la Carte virtuelle. Le Taux de conversion de Visa en vigueur à la date de facturation peut différer du taux en vigueur à la date de la transaction. Cependant, si une transaction en devise étrangère est remboursée sur votre Carte virtuelle, le Taux de conversion de Visa utilisé pour convertir les fonds en dollars canadiens correspondra au taux que nous payons à Visa, moins les Frais pour conversion de devise étrangère. Par ailleurs, le taux que nous payons à Visa peut différer du taux en vigueur à la date à laquelle la transaction est remboursée. En conséquence, le montant crédité sur la Carte virtuelle pour le remboursement d'une transaction en devise étrangère sera, la plupart du temps, inférieur au montant initialement débité sur la Carte virtuelle pour la transaction visée.

Protection contre la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée : En cas de perte ou de vol de la Carte virtuelle, nous vous demanderons le nom figurant sur la Carte virtuelle et le numéro de la Carte virtuelle, et nous vous poserons une question permettant de vous identifier à partir des renseignements personnels que vous nous avez transmis.

Nous rembourserons tout Solde résiduel une fois que nous avons traité toutes les transactions effectuées avant d'avoir eu l'occasion d'agir sur vos renseignements. Un représentant de notre service à la clientèle ou un service de réponse vocale automatisé sera mis à votre disposition vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine pour vous permettre d'annuler la Carte virtuelle sans délai à votre demande. Nous vous recommandons de noter le numéro de votre Carte virtuelle ainsi que le numéro de téléphone du service à la clientèle au cas où la Carte virtuelle serait perdue ou volée. Une Carte virtuelle de remplacement avec tout Solde résiduel (moins nos frais, comme ils le figurent dans le tableau intitulé « Frais ») sera émise dans un délai de sept (7) jours à partir de la date où vous avez signalé la perte ou le vol de votre Carte virtuelle afin de garantir que toutes les transactions ont été traitées correctement.

Vous consentez, dans toute la mesure permise par la Loi applicable, à coopérer avec nous dans les efforts que nous déploierons pour obtenir réparation auprès des utilisateurs non autorisés et pour les poursuivre en justice.

Avis et modifications aux modalités : sous réserve des limites de la Loi applicable, nous pourrions de temps à autre modifier toute condition de ce Contrat ou ajouter une nouvelle condition, y compris la hausse ou l'ajout de nouveaux frais. Comme l'exige la Loi applicable, l'avis portant sur une modification sera affiché sur le site Web au moins soixante (60) jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification, sauf si la Loi applicable l'exige autrement. La modification entrera en vigueur à la date indiquée dans l'avis. **Vous êtes responsable (i) de nous informer de tout changement dans vos adresses électronique et postale, en communiquant avec le service à la clientèle au 1 844 482-3812** et (ii) de consulter le Site Web pour connaître ces avis. L'avis est réputé avoir été reçu par vous cinq (5) jours après la mise à la poste ou le jour ouvrable suivant son envoi par courrier électronique.

Vous pouvez nous informer en faisant parvenir un avis au Commanditaire du programme ou en nous envoyant un avis au Site Web (pour les avis autres que ceux portant sur la compromission d'une Carte virtuelle, lesquels doivent être faits par téléphone, comme décrit ci-dessus). L'avis est réputé avoir été reçu le jour de la livraison de l'avis à la Compagnie de Fiducie Peoples ou au Commanditaire du programme, selon le cas, ou le jour ouvrable suivant l'envoi par courrier électronique.

Consentement aux renseignements personnels : En activant cette Carte virtuelle, vous consentez à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation de vos renseignements personnels par nous et nos fournisseurs de services à des fins relatives à votre utilisation d'une Carte virtuelle (si elle est émise à vous) et comme décrit autrement ci-dessous. La collecte de ces renseignements est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat. Par conséquent, si vous ne consentez pas à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation de vos renseignements personnels, vous ne pouvez pas accepter ou utiliser une Carte virtuelle. Comme expliqué ci-dessous, vous pouvez retirer votre consentement en tout temps en annulant votre Carte virtuelle et tous les services connexes requis de notre part. Les restrictions et les exigences décrites dans les présentes ne s'appliquent pas aux renseignements regroupés ou autrement personnalisés et ne permettent pas de vous identifier.

Protection de vos renseignements personnels : Nous protégeons les renseignements personnels en notre possession ou sous notre contrôle contre la perte, le vol, l'altération et le mauvais usage. Les mesures de protection que nous prenons pour protéger vos renseignements personnels dépendent de la sensibilité, de la quantité, de la distribution, du format et du stockage des renseignements personnels. Bien que les technologies puissent faciliter la fraude, nous avons recours à des systèmes de contrôle et de surveillance 24 heures sur 24 pour détecter et prévenir les activités frauduleuses. Nous intégrons également des mesures de prévention de la fraude à nos processus de diligence raisonnable et nous mettons régulièrement à jour nos méthodes de détection et de prévention de la fraude. Bien que nous prenions des précautions pour protéger vos renseignements personnels contre la perte, le vol, l'altération ou le mauvais usage, aucune mesure de sécurité ou aucun système n'est totalement sûr. La transmission de vos données personnelles est à vos propres risques et vous êtes censé prendre les mesures appropriées pour également protéger vos renseignements personnels.

Collecte de vos renseignements personnels : Nous et nos fournisseurs de services recueillons des renseignements vous concernant (p. ex., votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre date de naissance) lorsque la Carte virtuelle vous est émise, et nos fournisseurs de services recueilleront des renseignements vous concernant et concernant votre utilisation de la Carte virtuelle et des services connexes, y compris des renseignements sur vos transactions de Carte virtuelle (p. ex., la date, le montant et le lieu de chaque transaction) (collectivement, les « Renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle »). Nous et nos fournisseurs de services recueillerons vos renseignements de Titulaire de Carte virtuelle directement auprès de vous et d'autres sources, y compris le Commanditaire du programme et les fournisseurs de services de tierce partie de vérification d'identité, de démographie et de prévention de la fraude.

Utilisation de vos renseignements personnels : Nous et nos fournisseurs de services utiliserons, divulguerons et conserverons vos renseignements de Titulaire de Carte virtuelle si une Carte virtuelle vous est émise, pour vous fournir des services liés à votre carte (y compris pour administrer votre Carte virtuelle et pour traiter vos transactions de Carte virtuelle), pour vous protéger contre la fraude et pour les fins de conformité juridique, pour vous protéger et pour exécuter le présent Contrat, pour protéger et mettre en application nos droits légaux et pour d'autres fins requises ou permises par la Loi applicable. Nous divulguerons vos renseignements de Titulaire de Carte virtuelle à nos fournisseurs de services pour nous aider à vous fournir des services et à nous fournir des services connexes.

Pour protéger les renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle, nous avons mis en place des mesures de sécurité physiques, électroniques et procédurales conformes à la réglementation canadienne. Nous et nos fournisseurs de services pouvons utiliser et stocker vos renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle dans les établissements de divers pays (y compris le Canada et les États-Unis). Les lois sur la protection des renseignements personnels de ces pays pourraient différer des lois du territoire où vous êtes situé et permettraient aux tribunaux, au gouvernement, aux organismes d'application de la loi et aux organismes de réglementation d'accéder à vos renseignements sur le titulaire de Carte virtuelle sans préavis. Les lois sur la protection des données d'autres territoires vers lesquels nous sommes susceptibles de transférer vos informations peuvent différer de celles de votre territoire, et tous les renseignements personnels transférés vers un autre territoire seront assujettis à la protection des forces de l'ordre et des organes responsables de la sécurité nationale dudit territoire. En fonction de ces lois, nous prendrons des mesures raisonnables pour assurer une protection de vos renseignements personnels équivalente à celle qui s'applique dans votre territoire. Vous consentez par

les présentes à de tels transferts transfrontaliers (y compris vers les États-Unis) de pareils renseignements personnels vers de tierces parties aux fins susmentionnées. Nous utiliserons les renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle et nous les utiliserons pour émettre et administrer votre Carte virtuelle et fournir des services connexes. Nous et nos fournisseurs de services comptons sur vous pour garantir que vos renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle sont exacts, complets et à jour. **Vous nous aviserez rapidement (en communiquant avec le service à la clientèle au 1 844 482-3812 de tout changement à vos renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle ou si vous découvrez des erreurs dans vos renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle.** Vous pouvez communiquer avec nous en appelant le numéro sans frais de notre service à la clientèle (ou sur le site Web) concernant toute demande d'accès auxdits renseignements vous concernant. Si ces renseignements nous sont communiqués par des prestataires de vérification d'identité et de données démographiques, nous vous informerons de vos droits d'accès et de rectification afférents au dossier détenu par l'agent des renseignements personnels, et vous indiquerons comment et où vous pouvez accéder aux rapports ou aux recommandations afin de le faire rectifier, le cas échéant.

Nous et nos fournisseurs de services pouvons utiliser vos renseignements de Titulaire de Carte virtuelle (y compris vos numéros de téléphone et de téléphone mobile et vos adresses de courriel) pour communiquer avec vous, y compris par courrier ordinaire et électronique, par téléphone (y compris par messagerie vocale préenregistrée ou artificielle et par système de composition téléphonique automatique) et par messagerie instantanée, en ce qui concerne votre carte et les questions connexes, que vous engagiez ou non des frais d'interurbain ou d'utilisation.

Nous et nos fournisseurs de services pouvons surveiller et consigner leurs communications et leur correspondance avec vous (y compris les courriels, les clavardages et les appels téléphoniques) aux fins d'assurance de la qualité, de formation du personnel et de conformité juridique. Avec votre consentement, la Compagnie de Fiducie Peoples et ses fournisseurs de services peuvent partager ces renseignements à des fins de vérification afin de s'assurer que vous recevez le meilleur service à la clientèle possible.

Autres utilisations de vos renseignements personnels : En plus de ce qui précède, si vous consentez à ce qu'un Commanditaire du programme ou une autre tierce partie recueille et utilise vos renseignements personnels (y compris les renseignements sur le Titulaire de la Carte virtuelle) et/ou propres fins (et non à titre de fournisseur de services), y compris pour vous envoyer des messages marketing et promotionnels, nous n'aurons aucun contrôle sur la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation de vos renseignements personnels par le Commanditaire du programme ou par une tierce partie, ou tout autre acte répréhensible ou toute omission par le Commanditaire du programme ou un tiers.

Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels : Vous pouvez accéder aux renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle que nous détenons à votre sujet en tout temps et examiner son contenu et son exactitude et le faire modifier selon le cas; toutefois, l'accès peut être restreint si la loi l'autorise ou l'exige. Pour demander l'accès à ces renseignements, pour poser des questions sur nos politiques de confidentialité ou pour retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements sur le titulaire de Carte virtuelle et pour annuler votre Carte virtuelle et tous les services connexes offerts de notre part, communiquez avec le service à la clientèle (au **1 844 482-3812**). Si vous retirez votre consentement, nous continuerons à recueillir, à utiliser, à divulguer et à conserver vos renseignements sur le Titulaire de Carte virtuelle aussi longtemps que raisonnablement requis pour effectuer des services liés à l'annulation de votre Carte virtuelle, à protéger contre la fraude et à des fins de conformité juridique, à exécuter et à appliquer le présent Contrat, à protéger et à appliquer nos droits juridiques et à d'autres fins requises ou permises par la Loi applicable.

Politiques de protection des renseignements personnels de la Compagnie de Fiducie Peoples : Nos pratiques générales liées aux renseignements personnels sont décrites dans notre politique de protection des renseignements personnels, laquelle est modifiée à l'occasion et disponible en ligne à l'adresse **http://www.peoplestrust.com/en/legal/privacy-security/privacy/**.

Différends : Si vous estimez qu'une transaction portée à votre Carte virtuelle est incorrecte, vous devez nous en informer par écrit dans les soixante (60) jours suivant la date de la transaction. Après votre avis, un formulaire devra être rempli et envoyé par courriel à l'équipe du service à la clientèle dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de la transaction. Vous pouvez obtenir un formulaire de contestation en appelant au **1 844 482-3812** et en suivant instructions pour les Cartes virtuelles perdues ou volées. Veuillez noter que ce formulaire doit nous parvenir dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date de la transaction litigieuse, faute de quoi vous serez réputé avoir accepté ladite transaction.

Si vous constatez une erreur sur un reçu de transaction, vous devez la signaler au marchand en question. En cas de différend concernant des achats effectués au moyen de la Carte virtuelle, vous consentez à régler lesdits différends avec le marchand auprès duquel les achats ont été effectués. Veuillez nous renseigner auprès du commerçant sur toute éventuelle politique de retour pouvant s'appliquer aux achats effectués avec la Carte virtuelle. Nous ne sommes pas responsables en cas de problèmes avec des biens ou des services achetés au moyen de la Carte virtuelle, que lesdits problèmes aient trait à la qualité, à la sécurité, à la légalité ou à tout autre aspect de votre achat. Si vous avez droit à un remboursement pour des biens ou des services réglés avec votre Carte virtuelle, vous vous engagez à accepter que le Solde de votre Carte virtuelle soit crédité en lieu et place d'un règlement en espèces.

Arbitrage : Sous réserve de toutes les autres conditions de ce Contrat, et dans la mesure où la Loi applicable ne l'interdit pas, vous reconnaissez que toute réclamation de quelque nature que ce soit contre nous, le Commanditaire du programme ou Visa découlant du présent Contrat ou de l'utilisation de la Carte virtuelle ou s'y rapportant (i) doit être réglée par arbitrage exécutoire et sans appel devant un arbitre unique à Vancouver, en Colombie-Britannique et (ii) ne doit pas faire l'objet d'un recours individuel ou collectif en cas de litige. Si une telle réclamation est présentée dans le cadre d'un recours collectif par une autre personne en votre nom, vous vous retirerez des procédures ou vous n'y participerez pas, selon les circonstances.

Plaintes : Si vous avez une plainte ou une question portant sur tout aspect de votre Carte virtuelle, tentez d'abord de résoudre la plainte ou d'obtenir une réponse à la question en téléphonant à notre service à la clientèle au numéro sans frais **1 844 482-3812**. Si le service à la clientèle est dans l'impossibilité de résoudre la plainte ou de répondre à la question à votre satisfaction, veuillez nous téléphoner au **1 855 694-6214** ou présentez votre plainte ou votre question à l'aide du formulaire qui se trouve sur le site Web (**http://www.peoplestrust.com/en/about-us/contact/**). Nous ferons de notre mieux pour résoudre votre plainte ou pour répondre à votre question. Si, pour une raison ou une autre, nous sommes dans l'impossibilité de résoudre le problème à votre satisfaction, vous pouvez présenter votre question ou votre plainte à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement au **1 888 451-4519** à des fins de résolution. Si vous êtes préoccupé par une possible violation à une loi sur la protection des consommateurs, à un engagement public ou à un code de conduite de l'industrie, vous pouvez faire part de votre inquiétude en tout temps à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, que ce soit en personne, au moyen d'une lettre, par téléphone ou par l'entremise de leur site Web : Agence de la consommation en matière financière du Canada 427, avenue Laurier Ouest, 6e étage Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Téléphone : **1-866-461-3222**
www.fcac.acf.ca
 Notre politique sur le traitement des plaintes se trouve en ligne à : **http://www.peoplestrust.com/en/about-us/resolving-your-concerns/**
Résiliation : Vous pouvez en tout temps résilier le présent Contrat en composant sans frais le **1 844 482-3812**.

Nous pouvons résilier le présent Contrat en tout temps, avec ou sans motif. Une fois l'entente annulée, votre carte virtuelle sera désactivée. Une fois la Carte virtuelle annulée, un chèque pour tout Solde restant, moins

les frais en souffrance et les montants préautorisés, (et, advenant votre annulation du Contrat) vous sera posté dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la date d'annulation. **Malgré l'annulation du présent Contrat, vous devez respecter l'ensemble de vos obligations y figurant.**

Vous pouvez par ailleurs remettre votre Carte virtuelle au Commanditaire du programme, et ce dernier vous remboursera en espèces le Solde de la Carte virtuelle, moins les frais à payer.

Nous pouvons résilier le présent Contrat en tout temps, moment auquel votre Carte virtuelle sera désactivée, pourvu que vous ne soyez pas en défaut de vos obligations en vertu du présent Contrat, nous vous aversons par écrit au moins soixante (60) jours avant la date de résiliation. Nous ou le Commanditaire du programme vous rembourserons tout Solde restant sur la Carte virtuelle moins les frais à payer. **Malgré l'annulation du Contrat, vous devez respecter l'ensemble de vos obligations y figurant.**

Absence de garantie de disponibilité et d'utilisation ininterrompue : LES SERVICES DE CARTE VIRTUELLE PEUVENT, À L'OCCASION, ÊTRE INACCESSIBLES, ET VOUS POURRIEZ AINSI ÊTRE DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER VOTRE CARTE VIRTUELLE OU D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE SOLDE DE VOTRE CARTE VIRTUELLE. VEUILLEZ NOS AVISER SI VOUS ÉProuVEZ DES PROBLÈMES AVEC L'UTILISATION DE VOTRE CARTE VIRTUELLE. VOUS RECONNAISSEZ QUE NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE. Réclamations à l'endroit de tierce partie : Si nous donnons suite à une demande de remboursement de votre part, ou si nous vous accordons des crédits ou un paiement en lien avec un problème rencontré lors d'une transaction effectuée avec la Carte virtuelle, vous serez automatiquement réputé nous céder ou nous transférer les droits et les plaintes (sauf en cas de responsabilité civile délictuelle) que vous faites valoir, avez fait valoir ou êtes susceptible de faire valoir à l'encontre d'une tierce partie, pour un montant correspondant au montant que nous vous aurons versé ou que nous aurons crédité sur votre Carte virtuelle. Vous consentez à ne pas donner suite à une plainte à l'encontre de ladite tierce partie et à ne pas réclamer de remboursement à ladite tierce partie concernant le montant que nous vous aurons versé ou que nous aurons crédité sur votre Carte virtuelle, et vous acceptez de coopérer avec nous si nous décidons de poursuivre ladite tierce partie relativement au montant qui vous est ainsi versé ou crédité. Le fait que nous n'exerçons pas nos droits conformément à cette section ne signifie nullement que nous y renonçons.

Exonération de garantie : SAUF MENTION EXPLICITE CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, ET À L'EXCEPTION DE TOUTE GARANTIE APPLICABLE PRÉVUE DANS LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (QUÉBEC), NOUS NE FAISONS AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE, QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN ÉGARD À L'OBJET DES PRÉSENTES, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE OU JURIDIQUE, OU ENCORE LES GARANTIES RELATIVES AUX HABITUDES COMMERCIALES ÉTABLIES OU AUX USAGES DU COMMERCE.

Limitation de responsabilité : SAUF AU QUÉBEC, OU SI LE PRÉSENT CONTRAT OU LA LOI APPLICABLE L'EXIGE EXPRESSÉMENT, NOUS NE SERONS PAS TENUS RESPONSABLES DE L'EXÉCUTION OU LA NON-EXÉCUTION DE TOUTE OBLIGATION DANS LE CADRE DE CE CONTRAT SAUF SI NOUS AVONS AGI DE MAUVAISE FOI. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NE SERONS PAS RESPONSABLES DES RETARDS OU ERREURS RÉSULTANT DE CIRCONSTANCES HORS DE NOTRE CONTRÔLE, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, LES ACTES DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES, LES SITUATIONS D'URGENCE NATIONALE, LES INSURRECTIONS, LES GUERRES, LES ÉMEUTES, LA DÉFAILLANCE D'UN MARCHAND D'EXÉCUTER OU FOURNIR UN SERVICE, LA DÉFAILLANCE DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION, OU LES DÉFAILLANCES LES DIFFICULTES EN LIEN AVEC NOTRE ÉQUIPEMENT OU NOS SYSTÈMES. TOUJOURS SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NE SERONS PAS RESPONSABLES ENVERS VOUS DES ÉVENTUELS RETARDS, PANNES OU DYSFONCTIONNEMENTS IMPUTABLES À VOTRE ÉQUIPEMENT, À UN SERVICE INTERNET, À UN SYSTÈME DE PAIEMENT OU À UNE FONCTION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE. DANS LE CAS OÙ NOUS SERIONS TENUS RESPONSABLES, VOUS NE POURRIEZ PRÉTENDRE QU'À DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ÉQUIVALENTS AUX DOMMAGES DIRECTS EFFECTIVEMENT SUBIS. EN AUCUN CAS, VOUS NE SEREZ EN DROIT D'OBTENIR RÉPARATION POUR DES DOMMAGES INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES OU SPÉCIAUX (QUE CE SOIT EN MATIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTELLE OU AUTRE) MÊME SI VOUS NOUS AVEZ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Site Web et disponibilité : Bien que nous fassions des efforts considérables pour nous assurer que notre site Web ainsi que les autres réseaux opérationnels et de communication sont disponibles en permanence, nous ne garantissons pas que lesdits réseaux soient toujours disponibles et exempts d'erreurs. Nous reconnaisse que nous ne serons pas responsables des interruptions de service temporaires dues à la maintenance, aux changements au site Web ou aux pannes, ou encore des interruptions prolongées dues à des pannes hors de notre contrôle, y compris et sans limitation, les pannes des systèmes d'interconnexion et d'exploitation, les virus informatiques, les catastrophes naturelles, les conflits de travail et les conflits armés. Nous ne serons aucunement responsables de tout dommage ou toute interruption causés par tout virus informatique qui pourrait affecter votre ordinateur ou autre équipement informatique. Vous vous engagez à agir de manière responsable par rapport au site Web et à son usage. **Vous vous engagez à ne pas enfreindre, interférer ou perturber les réseaux informatiques, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ou entité, à ne pas violer les droits d'une tierce partie, à ne pas traquer, menacer ou harceler qui que ce soit, à ne pas tenter d'accéder de manière illégale ou d'interférer avec les systèmes et l'intégrité du site Web.**

Cession : À notre seule discrétion, nous pourrions céder nos droits et responsabilités en vertu du présent Contrat, à tout moment, et sans vous en aviser. En cas d'une telle cession de notre part, vous et vos exécuteurs, administrateurs, successeurs, représentants et cessionnaires autorisés resteriez demeurerez assujettis au présent Contrat.

Intégralité du Contrat : Le présent Contrat stipule l'intégralité de l'entente et de l'accord entre vous et nous, que ceux-ci soient oraux ou écrits, concernant l'objet des présentes et remplace toute entente ou tout accord antérieurs ou contemporains concernant ledit objet.

Loi applicable : Les parties